

Mairie 1 Place de la Mairie  
SAINT MARTIN LE VIEUX  
87700

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le

ID : 087-218716603-20230703-202322-DE

SLOW

**N°2023/22 EN DATE DU 03/07/2023**

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 15

Présents : 13

Représentés : 00

Votants : 13

Exprimés :

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 3 juillet 2023, à 20h00, à la Mairie, selon la convocation en date du 28 juin 2023 sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

**Présents :** Mmes ACHARD. LEONARD. BRUZAT. BAYLE. . DUBARRY. MARCILLAUD

Mrs LAVALADE. MOUSNIER. CARREAUD. DELOMENIE. JOUHANNEAU. LEVEQUE. PETILLON.

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance.

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2023/01 DU 02/03/2023  
COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE**

Une erreur matérielle s'est produite lors du vote du compte administratif le 2 mars 2023. Madame le maire n'a pas pris part au vote du compte administratif et a quitté la salle lors du vote.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Daniel LAVALADE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Sylvie ACHARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Considérant que Sylvie ACHARD, Maire de la commune, s'est retirée pour que le conseil puisse procéder au vote du compte administratif,

1°) – Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif de la commune 2022, lequel peut se résumer ainsi :

COMMUNE 2022	Opération de l'exercice	Résultat reporté	Reste à réaliser	Résultat clôture
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	530 545,73			530 545,73
Recettes	665 175,58	461 223,29		1 126 398,87
<b>Résultat exercice</b>	<b>134 629,85</b>	<b>461 223,29</b>		<b>595 853,14</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	127 300,09			127 300,09
Recettes	136 094,46	60 187,64	23 190,00	196 282,10
<b>Résultat exercice</b>	<b>8 794,37</b>	<b>60 187,64</b>	<b>23 190,00</b>	<b>68 982,01</b>
<b>ENSEMBLE</b>				
Dépenses	657 845,82	0,00	0,00	657 845,82
Recettes	801 270,04	521 410,93	23 190,00	1 322 680,97
<b>Résultat clôture</b>	<b>143 424,22</b>	<b>521 410,93</b>	<b>23 190,00</b>	<b>664 835,15</b>

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 11/07/2023  
Reçu en préfecture le 11/07/2023  
Publié le  
ID : 087-218716603-20230703-202322-DE

SLO

2°) – Constate que pour la comptabilité de valeurs avec les indications du compte de gestion relatif au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Fait délibéré les jour, mois et an que dessus ;  
Au registre sont les signatures ;

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "Municipalité de SAINT-MARTIN-VIELUX" around the top and "87 Haute-Vienne" around the bottom. In the center of the stamp is a red emblem.

Daniel LAVALADE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,